



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MULATIERE

DU LUNDI 15 MAI 2006 A 20H30

Arrondissement de LYON	Canton de Sainte Foy-Lès-Lyon
Nombre de membres :	Séance du : 15/05/2006
- selon l'article L 2121-2 du code Général des Collectivités territoriales : 29	Convocation du : 05/05/2006
- en exercice 29	Compte rendu affiché le : 22/05/2006
- qui ont pris part à la délibération : 28 + 1 pouvoir	

Président : M. BARRET

Secrétaire : M. SABATIER

Membres présents à la séance : 28

M. BARRET, Maire.

M. SAUZET, Mme PAQUET, Mlle BARBARET, Mme THEAUDIERE-DECHAMPS, M. MOREL, M. CLAUSIER, M. CHEVRIER, M. MULLER, Adjoints.

M. JADOT, M. BAUDET, M. BRUNIER, Mme FRECHETTE, Mme OLRV, Mme VONACH-LOCH, Mme JOLY, Mme TRAVI, Mme DENOYELLE, Mme PEYCELON, Mme COUTURIER, M. de MONTCLOS, M. SABATIER, M. BERGON

M. CHAZAL, M. KRUK, Mme BAUD, Mme FLAMENT-WATON, Mme TASCIYAN.

Conseillers Municipaux.

Membres absents :

Membres excusés :

Membres excusés ayant donné pouvoir : 1 (Mme ESTANOVE, pouvoir Mlle BARBARET).

- **Nomination à l'unanimité du secrétaire de séance : M. SABATIER**

- **Approbation à l'Unanimité du procès-verbal de la séance précédente (du 27 Mars 2006) par les conseillers qui y ont assisté**

ORDRE DU JOUR

N° 2006-29 : INSTALLATION DE MADAME ELISABETH TRAVI, CONSEILLERE MUNICIPALE en remplacement de Madame Brigitte BUFFAT.

RAPPORTEUR : M. BARRET

Par lettre en date du 1^{er} Mars 2006, Madame Brigitte BUFFAT a fait part de sa démission de son mandat de Conseillère Municipale pour raison personnelle à compter du 3 avril 2006.

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette lettre de démission a été adressée à Monsieur le Préfet du Rhône qui, par lettre en date du 14 avril 2006, a pris acte de cette démission et précise que Madame Elisabeth TRAVI est devenue Conseillère Municipale à compter du 3 avril 2006.

Madame TRAVI, par courrier en date du 31 mars 2006, a fait savoir à Monsieur le Maire qu'elle accepte cette fonction.

J'installe donc Madame TRAVI comme nouvelle Conseillère Municipale dans cette assemblée.

Je vous propose de remplacer Madame BUFFAT au sein des commissions ou instances auxquelles elle appartenait, à savoir :

- Commission Communication et Animation
- Commission Prévention et Sécurité
- Commission Vie Sociale
- Syndicat Rhodanien du Câble (en tant que suppléante)
- Comité des Fêtes.

Candidatures : /

Vote du Conseil Municipal : Unanimité.

N° 2006-30 : AFFAIRES TRAITÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE.

RAPPORTEUR : M. BARRET

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu notamment de la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2001, Monsieur le Maire a décidé ce qui suit :

1. Contrat renouvelé à Saga Médical pour 2 bouteilles d'oxygène servant à la piscine pour une éventuelle réanimation d'urgence. Montant de 731 € X 2 soit 1 462 € contrat souscrit pour 5 ans. Le contrat peut être dénoncé à tout moment avec préavis de 3 mois.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

N° 2006-31 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

RAPPORTEUR : M. CHEVRIER

Madame la Trésorière du Trésor Public d'OULLINS a fait parvenir en Mairie un état comportant des titres de recettes d'un montant de 1,25 € qui n'ont pu être recouverts et que je vous demande d'admettre en non valeur, montant inférieur au seuil de poursuite et correspondant à des locations de garage.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	: Unanimité
CONTRE	:
Abstention	:

N° 2006-32 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

RAPPORTEURS : M. MOREL – Mmes THEAUDIERE-DECHAMPS et PAQUET

Je vous propose de bien vouloir **voter** les subventions suivantes examinées par les Commissions Sports, Communication et Affaires Sociales :

Commissions	Associations	Montant proposé (en €)	Article budgétaire	Fonction	Votes	Ne prennent pas part au vote :
SPORTS	1 – UJSM Joutes (organisation ½ finale Championnat de France)	8 000	6574	40	P : C : A :	
	2 – CASCOL – Tir (Déplacement Championnat de France)	200	6574	40	P : C : A :	
	3 – UJSM Plongée (Déplacement Championnat de France)	64	6574	40	P : C : A :	
	4 – Handisport Lyonnais	150	6574	40	P : C : A :	
COMMUNICATION	1 – Comité des Fêtes - Acompte versé	6 000 1 900 -----	6574	025	P : C : A :	Mme Théaudière- Déchamps MM Chazal – Brunier - Morel
	Solde	4 100				
AFFAIRES SOCIALES	1 – P.E.M.H. (Présence en Milieu Hospitalier)	150	6574	025	P : C : A :	

- **et d'inscrire** les crédits nécessaires à leur dépense au budget.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions conformément au tableau qui suit :

Commissions	Associations	Montant proposé (en €)	Article budgétaire	Fonction	Votes	Ne prennent pas part au vote :
SPORTS	1 – UJSM Joutes (organisation ½ finale Championnat de France)	8 000	6574	40	P : 29 C : A :	
	2 – CASCOL – Tir (Déplacement Championnat de France)	200	6574	40	P : 29 C : A :	
	3 – UJSM Plongée (Déplacement Championnat de France)	64	6574	40	P : 29 C : A :	
	4 – Handisport Lyonnais	150	6574	40	P : 29 C : A :	
COMMUNICATION	1 – Comité des Fêtes - Acompte versé	6 000 1 900 -----	6574	025	P : 25 C : A :	Mme Théaudière- Déchamps MM Chazal – Brunier - Morel
	Solde	4 100				
AFFAIRES SOCIALES	1 – P.E.M.H. (Présence en Milieu Hospitalier)	150	6574	025	P : 29 C : A :	

N° 2006-33 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**RAPPORTEUR : M. BARRET**

L'Amicale des Classes en 6 de LA MULATIERE par le biais de son Président et de son Trésorier, sollicite la Commune pour le versement d'une subvention de 100 €uros pour couvrir en partie l'assurance responsabilité civile qu'elle est obligée de souscrire pour la manifestation qu'elle organise cette année.

Je vous propose d'accorder cette subvention d'un montant de 100 € et de voter les crédits nécessaires à inscrire au budget à l'article 6574.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	: Unanimité
CONTRE	:
Abstention	:

N° 2006-34 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DU 2EME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H.) ARRETE PAR L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE LE 27 MARS 2006.

RAPPORTEUR : M. BARRET

En date du 14/04/2006 Monsieur le Président du GRAND LYON a fait parvenir en Mairie pour avis du Conseil Municipal le projet du deuxième Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) qui a été arrêté par l'Assemblée Communautaire le 27/03/2006.

Ce projet de 8 tomes avec une version numérique comprend :

- un diagnostic
- un programme d'action communautaire
- les déclinaisons territoriales, dont l'une d'entre elles contient la fiche communale.

A compter de la réception de ce projet, le Conseil Municipal a un délai de 2 mois pour émettre un avis sur la totalité.

Vous trouverez, ci-après, les grandes lignes du projet extraites de la délibération du Conseil Communautaire et qui sont les suivantes :

- La croissance démographique et les évolutions sociologiques :

- ⇒ la métropole lyonnaise est attractive
- ⇒ croissance démographique estimée de l'ordre de plus 100 000 à 200 000 habitants dans le territoire du SEPAL à l'horizon 2030.
- ⇒ mobilité plus accrue
- ⇒ réduction de la taille des ménages
- ⇒ accélération du vieillissement de la population.

- La dynamique immobilière et la crise du logement accessible :

- ⇒ production de logements sociaux inférieure aux besoins depuis 1995.
- ⇒ Flambée des prix et concurrence entre opérateurs.
- ⇒ augmentation des prix du foncier → disparition du parc locatif social privé.
- ⇒ augmentation des dépenses des ménages pour le logement → mobilités résidentielles de plus en plus contraintes ou ajournées.
- ⇒ attractivité résidentielle retrouvée dans les territoires les moins attractifs de l'agglomération.

Pauvreté, précarité et tension ségrégatives :

- ⇒ plus de 60 000 ménages pauvres résident dans l'agglomération.
- 70 % disposent de ressources inférieures aux plafonds de ressources du PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).

Le GRAND LYON se pose en Chef de file dans le domaine de l'habitat.

Enjeux et principales orientations du programme d'actions :

⇒ accompagner et favoriser une attractivité durable de l'agglomération dans un développement solidaire entre les territoires en :

- favorisant une croissance équilibrée du nombre de logements neufs produits chaque année ;
- s'appuyant sur la dynamique immobilière pour maintenir une offre d'habitat accessible au plus grand nombre des habitants ;
- maintenant un rôle d'accueil des populations modestes en luttant contre les discriminations d'accès au logement ;
- poursuivant la dynamique du renouvellement urbain et de diversification ;
- conservant un environnement urbain de qualité (offre, dessertes, transports en commun, services et équipements...).

1°) Favoriser une attractivité durable de l'agglomération lyonnaise

a) Dynamique immobilière et croissance démographique.

Les objectifs :

- * La production de logements neufs : entre 6 500 et 7 000 logements par an dans l'agglomération.
 - poursuite de l'essor démographique au Centre
 - retour à la croissance démographique pour les territoires de l'Est Lyonnais.
- * La constitution de réserves foncières notamment au profit des opérateurs sociaux.
- * L'ajustement des documents de planifications urbaines notamment par une orientation de la dynamique immobilière vers des produits prioritaires (très social, social et intermédiaire) par des règles plus contraignantes.
- * La mise en place d'un observatoire pour mieux agir dans l'analyse des capacités résidentielles de l'agglomération.

b) L'augmentation et la diversification de l'offre d'habitat dédiée en réponse aux besoins prioritaires notamment pour les ménages modestes et très modestes et ceux à revenus intermédiaires fragilisés par l'évolution des marchés.

- Objectifs annuels de production du P.L.H. en logements P.L.U.S. (Programme Locatif à Usage Social) et P.L.A.I. (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) : 1 350 et 550 en construction démolition. Objectifs légèrement supérieurs aux résultats obtenus en 2005.
- Renforcement de la dimension stratégique et de pilotage dans la planification prévisionnelle des crédits d'aide à la pierre :
 - * mise en place d'une instance de concertation
 - * poursuite de la contractualisation avec les principaux organismes H.L.M.
 - * définition de secteurs prioritaires.
- Poursuite du renouvellement du parc H.L.M. :
 - * recherche d'un équilibre géographique et d'une solidarité d'agglomération ainsi que d'une diversification des produits.
- Développement d'une offre locative sociale plus conforme aux besoins :
 - * maintien d'une proposition minimale de logements P.L.A.I. dans la production globale de logements familiaux courants financés chaque année (les objectifs annuels de 10 % pourraient être augmentés).
 - * préparation de la mise en place du conventionnement global du parc H.L.M. permettant de faire évoluer les politiques de loyers au sein du parc existant.
 - * prise en compte des difficultés d'accès ou de mobilité récurrentes des familles nombreuses ou recomposées (actuellement un T5 ou plus par tranche de 10 logements ou 10 % de la production annuelle de chaque opérateur).

- Orientation de l'offre immobilière vers des produits locatifs sociaux : notamment poursuite du développement d'opérations mixtes.
- Mise en place d'une stratégie communautaire d'intervention, en location comme en accession.
- en accession, vérification de l'opportunité et de la faisabilité d'un accompagnement du prêt à taux zéro sur le marché de l'existant.
- en locatif, le projet de programme d'action précise les objectifs quantitatifs et les priorités territoriales.
Objectif annuel de production : 700 logements en développement (dont 100 en résidence étudiantes et 50 en reconstitution de l'offre démolie).
- Promotion de l'accession sociale à la propriété
 - * encourager la mise en œuvre de programmes neufs destinés aux accédants issus du parc social.
 - * développer des aides spécifiques à l'accession dans le parc ancien pour les ménages relevant de plafonds P.L.U.S.
 - ...
- Amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des étudiants
120 000 en 2003 sur la Communauté Urbaine (+ 17 % en 6 ans).
- Amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des jeunes, notamment en parcours d'insertion professionnelle

c) Favoriser un cadre de vie attractif, mieux desservi en transports en commun tout en optimisant les capacités résidentielles de l'agglomération

- en mobilisant les capacités résidentielles de l'agglomération de façon homogène et régulière tout en économisant les ressources foncières de l'agglomération ;
- en promouvant un développement dans la proximité d'un encadrement urbain de qualité ;
- en atteignant une meilleure qualité et durabilité dans le logement ;
- en maintenant un effort constant en faveur de la réhabilitation du parc H.L.M. (+ de 3 000 logements) ;
- en intégrant la prise en compte des risques dans les secteurs résidentiels de l'agglomération (plus de 30 000 logements sont situés en périmètre de risques technologiques) ;
- en luttant contre les nuisances sonores dans le parc existant.

d) Limiter les déséquilibres sociaux entre les territoires et leurs évolutions

L'agglomération dispose globalement des ressources foncières et immobilières pour couvrir les besoins en construction neuve à l'horizon 2010.

Quelques enjeux : - promouvoir la poursuite d'un développement immobilier équilibré et de qualité, au Centre ;

- consolider et organiser le développement à l'Est, au travers de projets urbains structurants de qualité (desserte en transport en commun, services et équipements, commerces de proximité, paysages, espaces de loisirs et naturels préservés...).

NB : le déficit en logements sociaux aux termes de l'article 55 de la loi SRU s'élève à 10 287 logements au 1^{er} janvier 2005.

2°) Promouvoir un développement solidaire et plus équilibré de l'agglomération

a) Promouvoir un accès au logement égal pour tous.

- en définissant un cadre de référence intercommunal pour l'accès au logement social et le relogement opérationnel dans le cadre du renouvellement urbain → une charte intercommunale des attributions et de peuplement et une charte du relogement sera annexée au P.L.H.

- en renforçant et en mettant en réseau les filières d'accès au logement
 - une des missions d'agglomération sera :
 - * d'organiser l'accueil, l'enregistrement et le suivi des demandeurs
 - * de constituer une plate-forme de gestion d'une partie des logements réservés.
- en traitant l'accès et les mobilités des familles en difficulté avec leur environnement (voir charte intercommunale pour le logement des familles en difficulté adoptée en 2000 et annexée au P.L.H.)
- en améliorant la prise en charge des problèmes de santé mentale dans le logement
 - un guide des adresses et des acteurs est en cours d'élaboration.

b) Soutenir la mise en œuvre du droit au logement.

- Objectifs de logements sociaux P.L.U.S. et P.L.A.I. : 1 350 logements par an dont
 - 200 P.L.A.I. en résidences sociales
 - entre 50 et 150 P.L.A.I. familiaux
 - entre 1 000 et 1 100 P.L.U.S.
- Amélioration de la prise en compte des demandes atypiques et très sociales entre autres → intégration du Schéma Départemental pour l'accueil des gens du voyage (22 aires, 388 places).
- Développement et renouvellement de l'offre d'hébergement temporaire
 - intégration des objectifs du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants
 - développement d'une offre d'hébergement en direction en particulier des publics jeunes en insertion et/ou formation professionnelles et des familles.
- Intervention sur le parc privé tout en maintenant un rôle d'accueil social (MOUS saturnisme, plan de lutte contre l'habitat indigne...).
- Accompagnement et soutien des copropriétés fragiles et dégradées des années 1960-1970.
 - démarches partenariales
 - procédures opérationnelles (plan de sauvegarde immobilier, O.P.A.H. copropriétés...)
- Gestion des situations de crise :
 - Bidonvilles et squats comptant de nombreux enfants mineurs.
 - Mise en place en 2001 par le Grand Lyon d'un guichet unique pour traiter les situations impliquant le patrimoine foncier et immobilier de la Communauté Urbaine.

3°) Gouvernance, observation et évaluation : comment faire vivre le P.L.H. et le décliner dans les territoires et les Communes.

a) Pérenniser le partenariat au sein de la Conférence d'Agglomération de l'Habitat (C.A.H.) copilotée par la Communauté et l'Etat

- en mettant en place un groupe de suivi permanent.
- en organisant une rencontre annuelle avec les 55 Maires de l'agglomération.
- en mettant en place un observatoire de l'habitat et un site internet dédié à l'ensemble des partenaires pour mettre à disposition l'ensemble des travaux d'analyse, d'évaluation...

b) Décliner le P.L.H. à l'échelle des bassins de vie et des Communes

La territorialisation du programme d'action constitue l'un des points clés du prochain P.L.H. (analyse typologique des territoires des conférences des Maires et des Communes).

Vous trouverez, ci-joint, extrait du projet, la fiche communale.

Monsieur le Maire précise que "ce plan pour les 5 ans à venir paraît intéressant et ambitieux.

Depuis 1995 surtout, des solutions sont recherchées pour faire face au déficit de logements, notamment de logements sociaux.

Le Gouvernement s'est engagé avec les lois Borloo, notamment avec le renforcement de la loi "Engagement National pour le Logement" votée le 31/01/2006 (rappel : en 2002, 310 000 logements mis en chantier, 410 000 en 2005 et un objectif du Plan de Cohésion Sociale renforcé par la loi E.N.L. de 500 000).

Après 40 000 logements sociaux nouveaux financés en 2000, plus de 80 000 en 2005, le Plan de Cohésion sociale renforcé par la loi E.N.L. fixe un objectif de 120 000 logements et définit 10 mesures phares pour poursuivre et amplifier cette offre.

Une véritable reconquête du foncier s'est avérée comme une priorité lyonnaise, notamment à partir de friches industrielles, de démolitions.

Ce plan présenté en Communauté Urbaine a été voté à l'Unanimité.

Il est important d'en avoir connaissance".

Monsieur CHAZAL intervient pour préciser que pour son Groupe "ce projet est important et fait remarquer qu'il est dommage qu'il n'y ait pas eu au préalable une commission d'urbanisme et qu'il faille se contenter d'un simple compte rendu de la décision du Conseil Communautaire. L'annexe concernant la Commune est intéressante. Concernant cette fiche Communale, qui a fait l'étude ? Qui a été interrogé ? Où se situe La Mulatière au niveau de la densité urbaine ? Une opération mixte verra t'elle le jour à LA MULATIERE ?

Une étude sur le quartier de la Saulaie est faite, avons-nous les résultats de cette étude ? On parle de 30 logements réhabilités en cours, est-ce que ce sont ceux du Bocage ?

Par rapport au plafond du P.L.U.S., ça devient inquiétant, il y a une population mulatine de plus en plus dans la misère."

Monsieur le Maire : "sur la concertation, il n'y a pas eu d'interrogations en Mairie, les chiffres devaient être à la disposition du Grand Lyon.

Sur La Mulatière, le foncier est limité, sauf si la SNCF quitte ses ateliers. Actuellement, tout ce qui est possible, c'est de faire du neuf à partir de l'existant démolit.

Concernant un programme mixte aujourd'hui, je ne vois pas bien où. Pourquoi pas si du foncier se libère.

Sur la Saulaie une étude théorique est en cours, faite par le Grand Lyon. Compte tenu de la zone Seveso, de la zone de protection rapprochée, le contexte est difficile pour l'instant.

Sur la réhabilitation de logements évoquée, il s'agit bien du Bocage dont la réhabilitation a commencé".

Monsieur MULLER intervient : "une nouvelle fois la Communauté Urbaine gère les dossiers en ordre dispersé. On a été en possession du dossier il y a peu de temps, dossier comprenant 8 tomes pour lesquels on a pas eu de temps pour les lire.

Il faut constituer des réserves foncières pour les opérateurs sociaux, est-il précisé, cela aurait du être vu en même temps que la politique des transports en commun dans le P.L.U.. Il fallait faire des réserves maintenant dans le P.L.U. qui a été voté. On marche à l'envers. On avance par petits bouts, sans se préoccuper de ce qui se passera après.

J'aimerais savoir comment on s'arrange pour créer de la mixité sociale au niveau des quartiers. LYON, l'Ouest Lyonnais, ne créent pas de logements sociaux. Il y a une absence de décisions de l'exécutif de la Communauté. Il n'y a jamais eu de discussion au niveau de commissions, où nous n'avons pas été invités".

Madame PAQUET précise : "le guichet unique a été mis en place en 2001, je peux dire que ça ne fonctionne pas, absolument pas. On est à LA MULATIERE, dans une situation très compliquée".

Monsieur le Maire : *"Il est vrai que la situation est complexe, avec tous ces plans qui viennent les uns après les autres. La cohérence et la chronologie des choses ne sont pas respectées. Il est vrai que la Ville de LYON avec environ 18 % de logements sociaux doit faire des efforts"*.

Madame OLRY : *"concernant des mesures incitatives, qui prend les décisions ?"*.

Monsieur le Maire : *"il y a une sorte de loi cadre, qui sert de référence"*.

Madame OLRY : *"il faut des mesures incitatives"*.

Monsieur le Maire : *"oui, après négociations entre tous les partenaires"*.

Monsieur BAUDET : *"quel est le territoire du SEPAL indiqué où il est fait mention de la croissance démographique ?"*.

Monsieur le Maire : *"il correspond en quelque sorte au bassin économique du Grand Lyon, mais plus grand que la Communauté Urbaine (zone qui s'étend jusqu'à l'Isère, St Exupéry...)"*.

Après discussion le Conseil Municipal donne un avis favorable par 21 voix pour et 8 abstentions (MM MULLER, CLAUSIER, BERGON, CHEVRIER, MOREL, Mmes PAQUET, VONACH-LOCH, JOLY).

N° 2006-35 : INDEMNITES DE CONSEIL AUX AGENTS DU CENTRE DES IMPÔTS DE LYON-SUD

RAPPORTEUR : M. CHEVRIER

Le Centre des Impôts de LYON SUD souhaite modifier les modalités de versement des indemnités de conseil allouées par le Conseil Municipal à la suite des permanences assurées par des agents des impôts dans la Commune.

Ces indemnités ne seraient plus versées au responsable du Centre, mais directement aux agents qui assurent les prestations de conseil.

L'indemnité habituellement versée est de 300 euros par an.

Je vous propose :

- **de voter** cette indemnité de 300 € par an et de redélibérer que si ce montant doit être révisé ;
- **de préciser** que cette indemnité sera versée directement aux agents des impôts assurant effectivement les prestations de conseil ;
- **de voter** les crédits nécessaires à la dépense inscrits aux budgets article 6228.

Monsieur MULLER précise que l'on payait déjà cette indemnité et considère anormal de payer en plus des fonctionnaires pour un travail qu'ils sont censés accomplir.

Monsieur CLAUSIER abonde dans ce sens et rappelle qu'il y a déjà des frais d'impôts sur les feuilles d'impôt.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un service rendu, qu'il n'y a pas d'obligation à ce qu'ils viennent assurer des permanences, et qu'il y a un risque à ce qu'ils ne viennent pas si cette indemnité est refusée.

Madame FRECHETTE demande combien de Mulatins en profitent ?

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a pas mal de monde qui vient, mais on ne connaît pas le nombre.

Le Conseil Municipal vote cette indemnité par 12 voix pour (MM. CHEVRIER, BAUDET, KRUK, CHAZAL, Mmes BARBARET (pouvoir Mme ESTANOVE), OLRY, BAUD, FLAMENT-WATON, FRECHETTE, THEAUDIERE-DECHAMPS, JOLY), 3 voix contre (MM. JADOT, MULLER, CLAUSIER), et 14 abstentions (Mmes TRAVI, PEYCELON, DENOYELLE, COUTURIER, PAQUET, VONACH-LOCH, TASCIYAN, MM. SAUZET, MOREL, BARRET, BERGON, BRUNIER, DE MONTCLOS, SABATIER).

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur KRUK fait allusion au compte rendu de la réunion d'adjoints où sont évoqués des travaux pour le Gymnase de l'ECM suite à une visite de sécurité.

Ces travaux sont importants à priori, car est soulevée une inquiétude par rapport aux activités scolaires de la rentrée.

Quelle est la nature de ces travaux ? Comment sont-ils financés et quels sont les nouveaux statuts du Gymnase ou de l' Association ?.

Monsieur le Maire précise que les travaux ne sont pas forcément très importants.

Monsieur MOREL ajoute que les travaux de mise en sécurité ne sont pas pris en charge par la Commune mais par l'ECM. Concernant les statuts, l'ECM a changé ceux-ci. Elle conserverait une section boules seulement, avec un projet de fusion avec un club de boules de Ste FOY-LES-LYON.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il ne sera possible de rouvrir le Gymnase que si les travaux sont faits et si le SDIS donne un avis favorable.

Monsieur CLAUSIER pense également que les travaux ne devraient pas être très importants.

Madame TASCIYAN attire l'attention de Monsieur le Maire sur le cas d'un agent qui l'a contactée, et pour lequel il y aurait eu plusieurs C.D.D. successifs, alors qu'aujourd'hui cet agent est sans travail. Il pourrait être envisagé qu'il soit nommé stagiaire puis titularisé. Le côté humain devrait l'emporter sur les conditions financières. Madame TASCIYAN souhaiterait des précisions.

Madame FRECHETTE intervient pour dire qu'elle est choquée que Madame TASCIYAN ait pu prononcer publiquement le nom de la personne. Elle souhaite que cette intervention soit anonyme.

Monsieur le Maire précise que cet agent a fait des remplacements successifs d'autres agents. Il voudrait absolument rentrer à la Mairie. Beaucoup ont des raisons de prétendre à des postes. Monsieur le Maire ajoute qu'il a fait savoir à cet agent qu'il ne fallait pas focaliser uniquement sur la Mairie. Mais il refuse de postuler ailleurs. Il se présente comme s'il avait un droit à être embauché.

Madame TASCIYAN demande si une solution amiable et humaine est possible ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a de nombreuses personnes qui demandent et qui ont des situations semblables. On ne peut pas multiplier des postes à l'infini pour satisfaire toutes les demandes.

Monsieur CHAZAL intervient. On se félicite que des panneaux d'affichage soient installés. Peut-on voir à reboucher les trous aux pieds de ces panneaux ?.

Monsieur le Maire prend note et rappelle que ces panneaux sont interdits à la publicité commerciale.

Mademoiselle BARBARET donne différentes dates de manifestations sur la Commune :

- ✓ mercredi 17 mai à 20h à la Bibliothèque : Alix Clément visite d'un auteur policier.
- ✓ jeudi 18 mai à 18h30 : textes à dire sur le thème de la paresse.
- ✓ Vendredi 19 mai à 20h : atelier spectacle de l'école de musique.

Madame THEAUDIERE-DECHAMPS rappelle que le 22 mai après-midi aura lieu une visite du Centre de Tri d'IRIGNY où sont invités les gardiens d'immeubles de la Commune et les gardiens municipaux. Des places sont disponibles. Ceci sera fait dans le cadre de la semaine de l'environnement.

Il est également envisagé la présence de la Communauté Urbaine de LYON pour une démonstration de tri place du marché.

Monsieur le Maire fait savoir qu'à LA MULATIERE on est un peu en-dessous de la moyenne des Communes de l'Agglomération en matière de respect du tri. Des couvercles jaunes seront mis sur les poubelles vertes pour uniformiser au niveau national.

Madame THEAUDIERE-DECHAMPS :

- ✓ Samedi 20 mai aura lieu le concours pétanque du Comité des Fêtes au stade bouliste.
- ✓ Le 17 juin ce sera le challenge des joutes avec fête des Guinguettes au Confluent. Dans l'après-midi il y aura une scène ouverte, une expression libre musicale en s'inscrivant. Un repas aura lieu dans la cour d'école Paul NAS.

Monsieur le Maire :

- fait savoir que notre police municipale est au complet maintenant. Le contrôle routier a repris.
- sur l'habitat : l'OPAH sur le "Victoria" a commencé.
- suite à une demande des habitants de la Navarre concernant l'installation d'ascenseurs dans les immeubles, Monsieur le Maire rappelle qu'il avait saisi l'OPAC pour ce problème. L'OPAC a répondu qu'une étude a été faite et que cette dernière sera rendue directement aux habitants.

Madame THEAUDIERE-DECHAMPS rappelle qu'une visite organisée par la Municipalité le 22 avril a eu lieu à la "Bonne Maison".

Mademoiselle BARBARET informe du passage d'un "raid handicap" le 30 mai à 14h30 au Confluent au profit d'une association.

Madame BAUD informe du concert de la Cantamule le 16 juin avec rencontre de la chorale de LARAJASSE.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.